

ENQUÊTE COVID-19 II L'IMPACT DE LA CRISE RESTE FORT

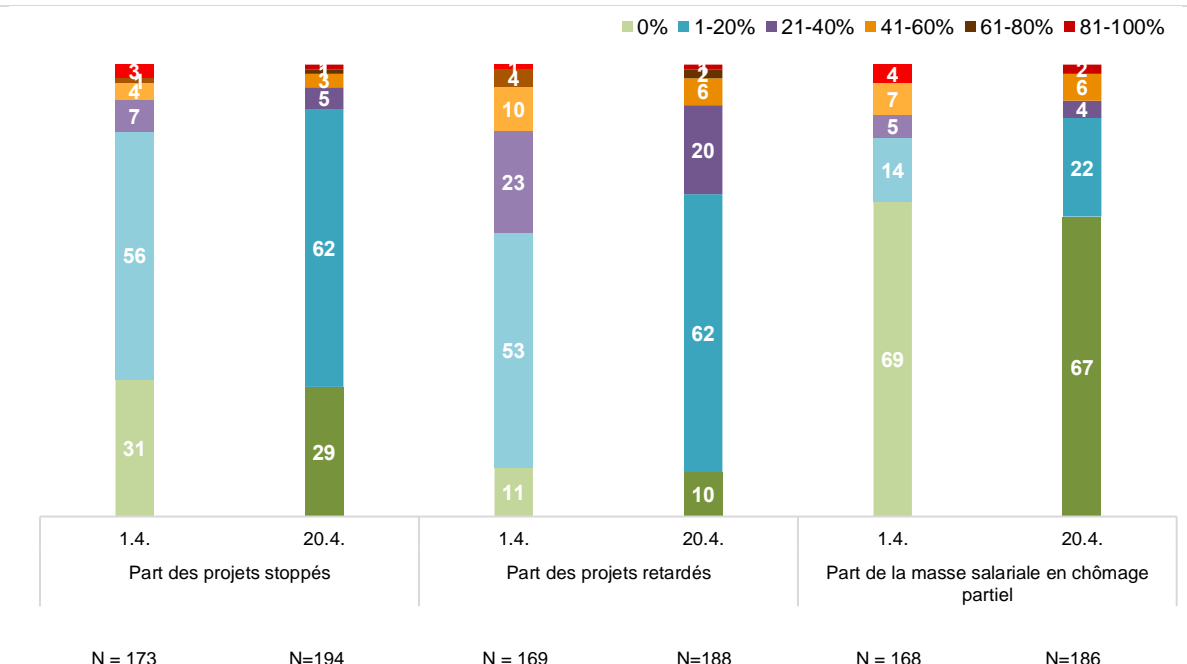
Laurens Abu-Talib, 28 avril 2020

Résumé

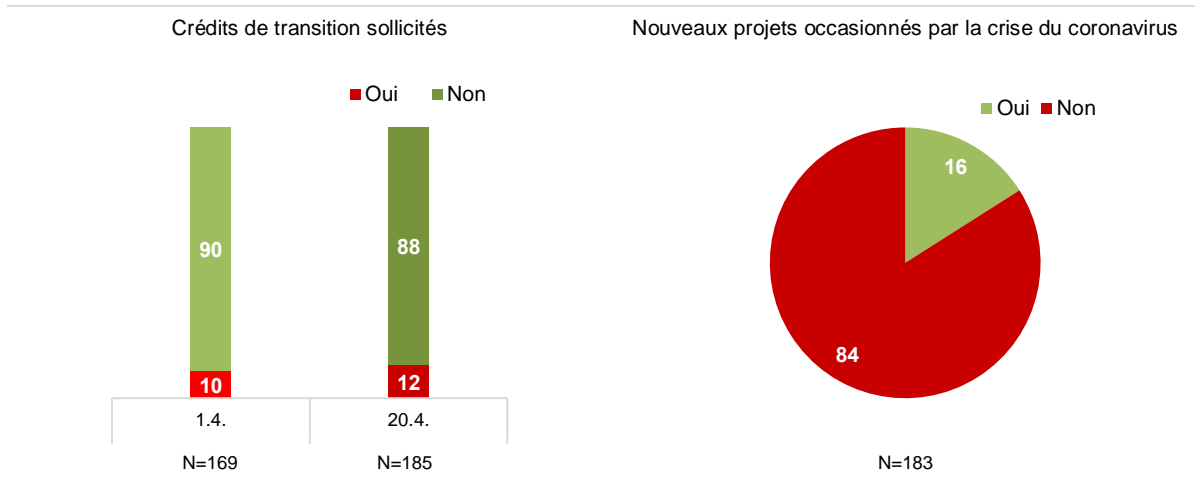
Les planificateurs restent fortement touchés par la crise du coronavirus. Au 20 avril, quelque 70 % d'entre eux faisaient état de mises à l'arrêt de projets et presque 90 %, de retards dans les projets. En outre, 30 % ont recouru à la réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) et un peu moins de 12 %, à des crédits de transition. Néanmoins, un membre usic sur six environ a annoncé de nouveaux projets liés à la pandémie. Dans l'ensemble, les perspectives pour les quatre prochaines semaines sont plus optimistes. Ainsi, les prévisions élevées à très élevées quant aux répercussions attendues ont diminué au moins de moitié, les mises à l'arrêt de projets chutant de 20 à 7 %, les retards dans les projets de 57 à 30 %, et l'introduction du chômage partiel de 29 à 13 %. Encore 4 % des personnes interrogées – contre 14 % précédemment – considèrent toujours comme importante la probabilité de solliciter un crédit de transition. L'introduction du chômage partiel s'explique par la situation économique et la taille de l'entreprise, ainsi que par l'appartenance à la Suisse latine. Alors que les entreprises confrontées à des retards dans les projets et frappées par le chômage partiel sont davantage susceptibles de demander des prêts, les grandes entreprises sont moins fréquemment enclines à le faire. La seconde enquête a été menée entre les 21 et 27 avril. Au total, 207 entreprises usic y ont pris part, ce qui correspond à près de la moitié de l'effectif des membres.

Les répercussions de la crise du coronavirus continuent de peser lourdement sur le secteur de la planification

La crise du coronavirus ne cesse d'exercer une influence considérable sur le secteur de la planification. Entre le 1^{er} et le 20 avril, la part de projets stoppés ou retardés a augmenté respectivement de 2 et 1 %, et celle de la masse salariale en chômage partiel, de 2 %. Quelque 70 % de tous les participants à l'enquête ont ainsi connu des mises à l'arrêt de projets et 90 %, des retards dans les projets. Environ 30 % d'entre eux perçoivent un salaire de chômage partiel.

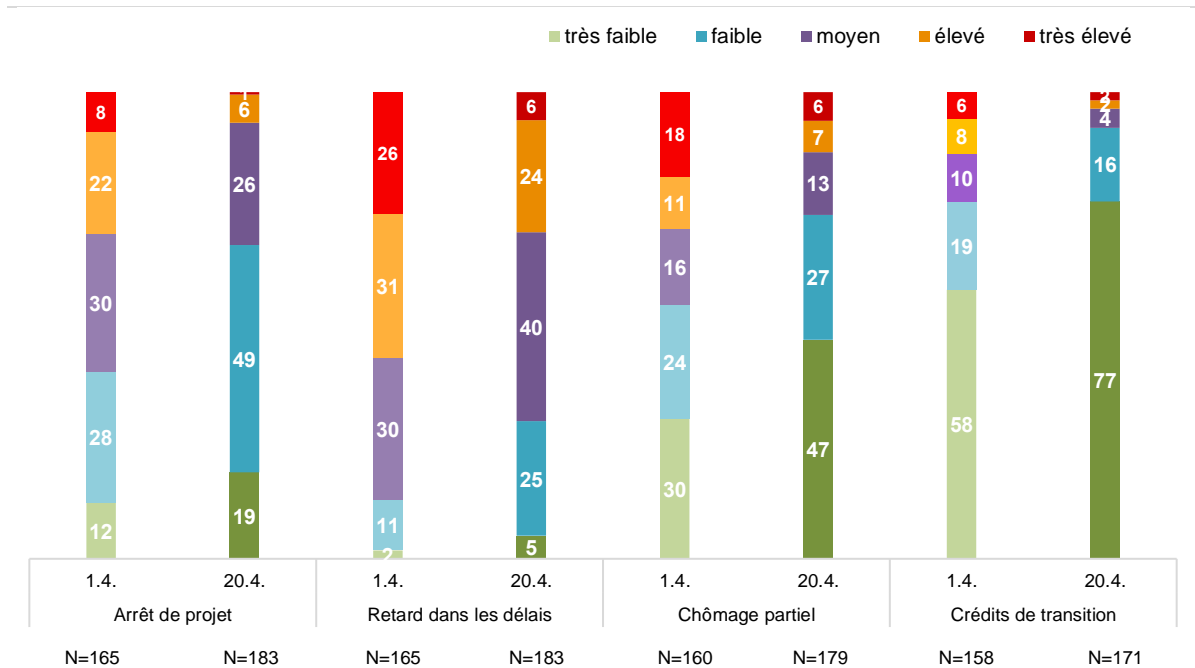


La part de membres usic ayant sollicité des crédits de transition a augmenté de 2 %, passant de 10 à 12 %. Fait réjouissant, 16 % des participants à l'enquête ont déclaré avoir obtenu de nouveaux mandats occasionnés par la crise du coronavirus, portant notamment sur l'élaboration de concepts de respect des mesures de protection de l'hygiène, sur des travaux d'assainissement avancés en raison de fermetures ou sur des planifications dans les domaines électrique et énergétique.



Les perspectives à un mois sont modérément optimistes

Les personnes sondées se sont montrées, quant aux quatre semaines à venir, légèrement plus optimistes au 20 avril qu'elles ne l'étaient au 1^{er} avril. La part de celles qui – à une forte à très forte probabilité – s'attendent à des mises à l'arrêt de projets a chuté de 20 à 7 %, et de 57 à 30 % pour ce qui est des retards dans les délais. En ce qui concerne le chômage partiel et le recours à des crédits de transition, les prévisions ont pour leur part chuté respectivement de 29 à 13 % et de 14 à 4 %.



Causes des demandes de chômage partiel et de crédits de transition

L'enquête s'est à nouveau prêtée à une analyse de corrélation entre les probabilités d'introduire le chômage partiel d'une part et de solliciter des crédits de transition d'autre part. La meilleure disponibilité des données au 20 avril confirme que la probabilité attendue de chômage partiel dépend avant tout d'une attitude pessimiste de la part des personnes interrogées (58 %) ainsi que, fortement, de la perspective d'un emprunt (68 %). Du point de vue de la structure d'entreprise, la probabilité d'une introduction du chômage partiel augmente entre 17 et 48 % avec la taille croissante de l'entreprise. Avec 37 %, la Suisse latine affiche une tendance sensiblement plus marquée à cet égard. Au titre des motifs d'emprunt figurent des retards dans les projets (12 %) ainsi que l'introduction du chômage partiel (16 %). Les entreprises employant plus de 250 collaborateurs ont une probabilité moindre (-12 %) d'avoir recours à des crédits.

EFFETS MARGINAUX MOYENS DE LA RÉGRESSION LOGISTIQUE

Exemple de lecture: En cas d'interruption de projet, la probabilité moyenne d'un emprunt est – en admettant des conditions sinon semblables – supérieure de 10,3 % à sa valeur en cas de non-interruption de projet.

| | INTRODUCTION DU CHÔMAGE PARTIEL | | EMPRUNT | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 1.4. | 20.4. | 1.4. | 20.4. |
| INTERRUPTION DU PROJET (OUI) | | | 10.3% (0.0%) *** | |
| RETARD DANS LE PROJET (OUI) | | | 10.0% (0.0%) *** | 12% (0.0%) *** |
| INTRODUCTION DU CHÔMAGE PARTIEL (OUI) | | | 17% (0.5%) ** | 16% (0.1%) ** |
| PRÉVISION DE CHÔMAGE PARTIEL (PESSIMISTE) | 63% (0.0%) *** | 58% (0.0%) *** | | |
| PRÉVISION D'EMPRUNT (PESSIMISTE) | 34% (3.5%) * | 68% (0.0%) *** | | |
| > 250 COLLABORATEURS | | 48% (0.1%) ** | | -12% (0.0%) *** |
| 50-250 COLLABORATEURS | | 26% (0.1%) ** | | |
| 10-49 COLLABORATEURS | | 17% (0.1%) ** | | |
| APPARTENANCE À LA SUISSE LATINE | 27% (2.3%) * | 37% (0.0%) *** | | |
| Seuil de signification: ***: ≤ 1%; **: ≤ 5%; *: ≤ 10%. | N=162 | N=178 | N=162 | N=178 |
| | Pseudo-R ² = 0.52 | Pseudo-R ² = 0.37 | Pseudo-R ² = 0.46 | Pseudo-R ² = 0.34 |

Réouverture des bureaux et questions d'indemnisations au cœur des défis

Si la première enquête faisait la part large aux défis techniques concrets, tels le travail à domicile, la gestion des absences ou l'application des mesures de protection, la seconde enquête s'est concentrée sur les incertitudes entourant l'évolution de la conjoncture générale, le retour à la normale avec la fin du télétravail dans le respect des précautions sanitaires requises, et notamment les questions soulevées par des demandes injustifiées de la part des maîtres d'ouvrage et des entrepreneurs en matière de respect des délais et d'indemnisations.

L'usuc doit faire valoir auprès des maîtres d'ouvrage les aspects positifs de la crise

Les membres se sont, une nouvelle fois, montrés très satisfaits du travail de leur association en termes d'assistance, d'information et de communication. Outre les exigences posées aux responsables politiques en faveur d'une continuité des projets planifiés ou en cours et d'un plan clair de sortie de la crise, il s'agit de clarifier le traitement des surcoûts et d'assurer la défense contre des demandes injustifiées. A plusieurs reprises a par ailleurs été mentionnée l'opportunité de faire valoir auprès des maîtres d'ouvrage les nouvelles formes de collaboration émergées de la crise et l'application du droit révisé des marchés publics comme instrument de soutien conjoncturel.